

## DELIBERATION DD2023\_092

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 16 juin 2023

**LE 22 juin 2023**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	58
Votants	75
Pouvoirs	17

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### VOIE VERTE DES BERGES DE L'ISLE - RÉFECTION DES PASSERELLES DE PÉRIGUEUX ET DE TRÉLISSAC - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

#### PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, M. BASHFORD, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MALLET, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. TALLET, Mme LANDON, Mme REYS, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS  
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY  
M. RATIER donne pouvoir à M. DUCENE  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme TOURNIER donne pouvoir à Mme TOURNIER  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme SALINIER  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PERPEROT  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. BARROUX donne pouvoir à Mme LABAILS  
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA  
Mme FAVARD donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. PERIER  
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM  
Mme MOULHARAT donne pouvoir à M. SERRE  
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

# VOIE VERTE DES BERGES DE L'ISLE - RÉFECTION DES PASSE TRÉLISSAC - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 07/07/2023  
Reçu en préfecture le 07/07/2023  
Publié le  
ID : 024-200040392-20230622-DD2023\_092-DE

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** la Communauté d'Agglomération a pour projet de procéder à la réfection des passerelles de Périgueux et de Trélissac, construites dans les années 2000. Suite à des diagnostics effectués entre 2015 et 2017, il est apparu nécessaire de réhabiliter ces dernières afin de les mettre en conformité avec les normes actuelles.

**Qu'un** bureau d'études a été mandaté par le Grand Périgueux afin d'étudier les différentes solutions envisageables pour ce projet. Ainsi, par délibération en date du 04 mars 2022, le conseil communautaire a validé les solutions techniques proposées pour la réfection de ces deux passerelles.

**Qu'à** cet effet, le conseil communautaire a validé le plan de financement ci-dessous :

Nature de la dépense	Montant € HT
Etudes	190 000 € HT
Travaux (estimation DIAG)	990 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>1 180 000 € HT</b>

**Considérant que** suite à la validation du 04 mars 2022, les études se sont poursuivies et le Grand Périgueux a procédé au lancement de la consultation pour l'attribution des marchés de travaux. Il convient désormais de modifier le plan de financement afin qu'il corresponde au mieux à la réalité actuelle du marché :

Nature de la dépense	Montant € HT
Etudes	190 000.00€
Travaux - Passerelle de Périgueux	607 837.40 €
Travaux - Passerelle de Trélissac	537 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 334 837.40 €</b>

**Que** de plus, des financements complémentaires ont été sollicités auprès de l'Etat et obtenus :

Nature de la recette	Montant	Etat
ETAT DETR 2021 - Passerelle de Périgueux	137 500 €	Obtenu
ETAT DSIL 2022 - Passerelle de Trélissac	178 500 €	Obtenu
<b>TOTAL</b>	<b>316 000 €</b>	

**Que** par conséquent, le plan de financement prévisionnel se décompose désormais comme suit :

Nature de la dépense	Montant	Nature de la recette	Montant
----------------------	---------	----------------------	---------

Études	190 000.00 €	ETAT DETR 2021 Passerelle de Périgueux	
Travaux Passerelle de Périgueux	607 837.40 €	ETAT DSIL 2022 Passerelle de Trélissac	178 500 €
Travaux Passerelle de Trélissac	537 000.00 €	<b>Autofinancement</b>	<b>1 018 837.40 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 334 837.40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 334 837.40 €</b>

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve le nouveau plan de financement de l'opération ;
- Autorise le Président a effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet ;
- Autorise le Président a solliciter les financeurs du projet.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 07/07/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 07/07/2023	Périgueux, le 07/07/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,  
Jacques AUZOU